



**Syndicat
CGT
Renault Cléon**

Site CGT Cléon :
cgtrenaultcleon.fr

- **ACCORD DE 2013 : RENAULT
CONDAMNÉ.**

- **APPEL À LA GRÈVE
INTERSYNDICAL ET INTERPRO
LE 9 OCTOBRE.**

Mardi 11 septembre 2018

**Accord de compétitivité de 2013
et vol des 21 et 18 jours de RTT :
- La direction de Renault
condamnée !!!**



Vidéos CGT
sur notre site
Facebook.

Rappel des faits :

- En 2013, la direction a mis en place un accord de compétitivité, dans lequel, elle supprimait, (entre autres), 21 jours de RTT pour les salariés en équipe et 18 jours de RTT pour les salariés de nuit, **soit un mois de travail gratuit tous les ans.**

Cet Accord a été signé par la CFDT, FO et la CFE/CGC, pour soi-disant «sauver des sites et avoir des productions supplémentaires», **seule la CGT a combattu cet accord...**

A l'appel de la CGT, 38 salariés de Cléon et autant de Flins ont décidé d'aller en justice pour demander le remboursement des jours volés depuis 2013. **Le conseil de prud'hommes de Boulogne Billancourt vient de rendre son verdict et donne raison aux salariés et à la CGT, les conclusions sont claires :**

Quelques extraits du rendu du jugement :

- «Attendu que les demandeurs démontrent que le volume de leurs horaires n'a pas été revu à la baisse, qu'ils ont continué d'effectuer plus de 35H par semaine, ce qui selon l'accord de 1999, leur permettait de bénéficier de jours de RTT»

- « Attendu qu'en vertu du nouvel accord de 2013 les demandeurs se sont vus supprimer une partie importante des jours de RTT et formation, sans qu'il soit statué sur une perte dans le nouvel accord de 2013».

- « Attendu que la SAS Renault ne démontre pas les compensations réelles dont les salariés des établissements de Cléon et Flins auraient bénéficié au regard de la perte des avantages consentis dans l'accord de 1999...» (En réalité, ces « avantages » n'étaient qu'une contrepartie d'un allongement du temps de travail, accepté par les autres syndicats en 1999. En 2013, la direction avait gardé l'allongement du travail et supprimé les contreparties en congés).

En conséquence, le conseil de prud'hommes de Versailles condamne Renault à payer, à chaque salarié qui est allé en justice, la somme équivalente à la perte des jours de RTT de novembre 2013 à janvier 2017, une sacrée victoire !

- Contrairement à ce que martèlent la direction et les autres syndicats, **il n'y a eu aucune compensation à la signature de cet accord de régression sociale, «c'est le tribunal qui le dit».**

Les autres syndicats et la direction sont incapables de prouver que cet accord a permis de sauver des sites et de ramener des productions, et c'est bien normal puisque c'est faux !!!

Sans surprise, la direction de Renault a fait appel de cette décision, dossier à suivre...

La CGT demande toujours la restitution, à l'ensemble des salariés de Cléon et de Flins, les jours de RTT volés depuis 2013.

Ceux qui luttent ne sont pas sûrs de gagner, mais ceux qui ne luttent pas ont déjà perdu.

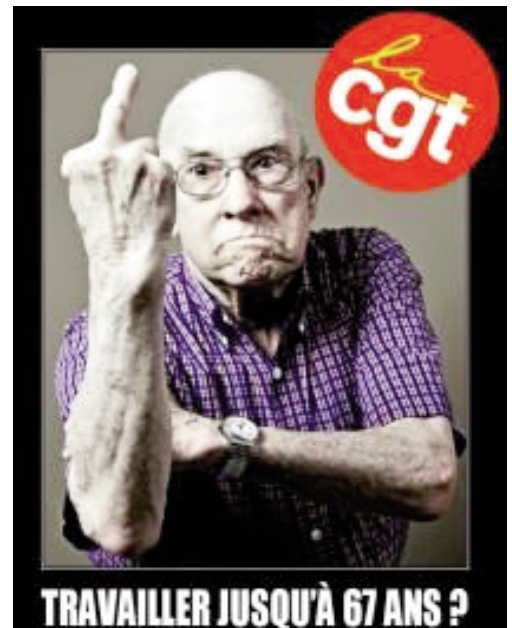
Appel à la grève interprofessionnel et intersyndical le 9 octobre.

La chute vertigineuse de Macron dans les sondages est sans appel : Macron n'est plus soutenu que par 31% des Français.

Sa politique au service des plus riches ne passe pas, la colère gronde, baisse du pouvoir d'achat, baisse des pensions de retraite, casse des services publics, casse du code du travail...**et bientôt, si nous le laissons faire, casse de notre système de retraite, qu'il veut livrer au monde de la finance.**

La retraite par points que Macron veut mettre en place, c'est quoi?

La retraite par POINTS, c'est la fin du montant de pension garanti.



Selon le journal le monde : « dans un régime par points, le montant des retraites n'est pas garanti (comme il l'est actuellement) puisqu'il varie en fonction de la valeur du point ».

La retraite par POINTS, c'est la fin des droits collectifs s'appliquant au montant de la pension. **La pension n'est plus du tout accrochée au montant du salaire, elle est au bon vouloir des décisions politiques du gouvernement.**



Avec le système par points, le montant de la pension ne sera connu qu'au moment du départ en retraite, en découvrant la valeur en cours des points, selon les données économiques et démographiques du moment. Le salarié pourra partir en retraite avec une pension amputée ou être contraint à partir plus tard.

Marre des reculs sociaux !!!

L'accord du 30 octobre 2015, signé par la CFDT, CFTC et la CFE/CGC (encore...) va entraîner la fusion de l'arrco et agirc au 1er janvier 2019 et la disparition de la GMP de 120 points (Garantie Minimale de Points) qui assurait un revenu supplémentaire agirc pour les retraites complémentaires (Pour les techniciens au dessus de 225, employés, cadres...). *Soit pour une carrière complète cotisée à la GMP une perte annuelle de 2089 euros pour la retraite AGIRC.*

De plus, les retraités se verront amputer de 10 % de leur retraite complémentaires ARRCO et AGIRC pendant 3 années sauf s'ils acceptent de travailler une année de plus.

Conséquences : une perte de revenu qui a déjà conduit des salariés à reporter leur départ d'un an, y compris à Cléon !!!

Le 9 octobre, 3 organisations syndicales et 2 organisations de jeunesse appellent à la grève et aux manifestations contre la casse de notre système social engagé par Macron.



La CGT Renault Cléon appellera à la grève le 9 octobre. Nous devons préparer ensemble cette première journée de grève et de manifestations.